



Lorsque les gens voient l'injuste [commettre l'injustice] et ne l'en empêchent pas, peu s'en faut qu'Allah ne les saisisse tous d'un châtement venant de Lui.

Abû Bakr Aş-Şiddîq (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô gens ! Vous lisez ce verset : {(Ô vous qui avez cru ! Vous n'avez à répondre que de vous-mêmes ! L'erreur d'autrui ne saurait en rien vous nuire si vous êtes dans le droit chemin !)} [Coran : 5/105]. Et j'ai certes entendu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Lorsque les gens voient l'injuste [commettre l'injustice] et ne l'en empêchent pas, peu s'en faut qu'Allah ne les saisisse tous d'un châtement venant de Lui. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Abû Bakr Aş-Şiddîq (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô gens ! Vous lisez ce verset : {(Ô vous qui avez cru ! Vous n'avez à répondre que de vous-mêmes ! L'erreur d'autrui ne saurait en rien vous nuire si vous êtes dans le droit chemin !)} [Coran : 5/105]. A travers ce verset, vous comprenez que celui qui est sur le droit chemin par ses propres efforts ne sera pas affecté par l'égarement des gens, et que leur état ne concerne qu'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. Mais cette compréhension est fautive. En effet, Allah a mis une condition pour que leur égarement ne vous nuise pas : le fait d'être sur le droit chemin. Il a dit : {(L'erreur d'autrui ne saurait en rien vous nuire si vous êtes dans le droit chemin !)} Et fait partie du droit chemin, le fait d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable. Donc, pour échapper à cette nuisance, on se doit d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable. C'est pour cette raison qu'il a dit (qu'Allah l'agrée) : « J'ai entendu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Lorsque les gens voient l'injuste [commettre l'injustice] et ne l'en empêchent pas, peu s'en faut qu'Allah ne les saisisse tous d'un châtement venant de Lui. » C'est-à-dire : ils seront châtiés s'ils voient une personne égarée et qu'ils ne l'appellent pas à faire le bien ni ne lui interdisent de faire le mal. Ainsi, peu s'en faut qu'Allah ne leur envoie une punition générale qui touchera le pécheur comme l'insouciant : le pécheur pour son péché, et l'insouciant parce qu'il n'a pas interdit le mal.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

